



L'an mil neuf cent cinquante huit, le sixième jour du mois de juin, devant Nous DE ZUTTER, Luc, Robert, Hubert Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, nous y trouvant, comparaît le sieur Coppens Georges (identité voir fiche) qui dépose plainte contre le nommé NKWAYA Jean Bosco, serviteur du plaignant, pour rupture contrat de travail et vol.

- I. Q.) A quelle date est-ce que Nkwaya a commencé son service chez vous ?
R. Le 14 avril 58.
Q. A quelles conditions ?
R. 50 frs pocho par semaine. - 280 frs salaire mensuel
Q. Quelle fonction a-t-il chez vous ?
R. Boy maison.
Q. A quelle date a-t-il refusé de continuer son travail habituel.
R. Aujourd'hui, ce matin.
Q. Pour quel motif ?
R. J'ignore.
Q. A-t-il vous déclaré expressément de vouloir plus travailler ?
R. Non, mais il l'aurait dit au cuisinier et d'autre part il a omis ce matin de faire le travail habituel.
2. Q. Le boy vous a volé en plus quoi ?
R. Oui, une paire de chaussures.
Q. Vous avez des preuves ?
R. Non.
Q. Depuis quand est-ce que les chaussures sont disparues ?
R. Il y a trois jours.
Q. Donc vous n'avez aucune preuve que le nommé Nkwaya aurait volé les chaussures ?
R. Non.
Q. Ce sont quelles chaussures.
R. Des molières, couleur noire.
Q. Vous avez d'autres choses à déclarer ?
R. Non.

sé/ Le comparant.

Comparaît ensuite le nommé Nkwaya Jean Bosco, fils de Ngaruye (+) et de Kampura (e.v.) originaire de la coll Zaza, même s'chefferie, chefferie Gihunya, Territoire de Kibungu, y résidant, race muhutu des abasinga, profession: boy maison, état civil : marié, père d'un enfant, antécédents judiciaires : néant, qui répond comme suit à nos questions.

1. Q. Quand est-ce que vous avez commencé votre service chez Monsieur Coppens ?
R. Le 14.4.1958.
Q. Vous êtes sous les liens d'un contrat ?
R. Je ne sais pas.
Q. Vous êtes en possession d'une carte de pension ?
R. Non.
Q. Pourquoi avez-vous refusé de travailler aujourd'hui ?
R. 1/ Trop de travail et trop peu de salaire.
2/ Je ne supporte pas le milieu de travail (la brousse).
Q. Pourquoi n'avez-vous pas demandé un préavis ?
R. J'ignore l'existence !
Q. Etes-vous au courant qu'une paire de chaussures ont disparues chez Monsieur Coppens ?
R. Oui Madame me l'a dit ce matin.

Q. Savez-vous comment ces chaussures sont disparues ?
R. Non.

Q. Avez-vous encore quelque chose à dire à votre défense ?
R. Non.

Le comparant (sé/

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

B. DE ZUTTER.,